Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 28 décembre 2023 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour la Guadeloupe.

MODIFICATION

FCI01636

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 4 mars 2024, l'associé unique de la SCI JAMY, société civile au capital de 762,25 € le siège est à MORNE-A-L'EAU 1 - Dubisquet - Plateau Roche, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pointe-à-Pitre sous le n° 419 269 410, a décidé de transférer le siège social à POINTE-A-PITRE 97110 - 10 Rue

de Nozières à compter du 4 mars 2024. L'article 5 « Siège Social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Pointe-à Pitre. Pour Avis

Le Gérant

REGIMES **MATRIMONIAUX**

FC07325

INSERTION **CHANGEMENT DE** REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Caroline Sulvant acte reçu par Mattre Caronne MOUTOU, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral dénommée "S.E.L Caroline MOUTOU", titulaire d'un office notarial sis à LES ABYMES (Guadeloupe), Immeuble Cali, Avenir du Morne Caruel, CRPCEN 97119, le 10 janvier 2024, a été conclu le

97119, le 10 jarvier 2024, a ete conciu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté de biens réduite aux acquêts entre :

Monsieur Denis Judex TAVUS, Retraité, et Madame Raymonde Molina THENARD, Retraitée, demeurant ensemble à LES ABYMES (97139) 132 rue Nénuphar Angle des ruse des libres. ABYMES (97 139) 132 rue Nenuphar Angle des rues des illas.

Monsieur est né à ANSE-BERTRAND (97121) le 15 mai 1941,

Madame est née à POINTE-A-PITRE (97110) le 24 janvier 1947.

(97110) le 24 janvier 1947.

Mariés à la mairie de POINTE-A-PITRE (97110), le 24 août 1967 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Claude CAMENEN, notaire à POINTE-A-PITRE (97110), le 21 janvier 1976, homologué suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de POINTE-A-PITRE (97110) le 10 juin 1976.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

iet de modification.

Monsieur est de nationalité Française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente inser-tion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

FC07326

INSERTION **CHANGEMENT DE** REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Caroline Sulvant acte reçu par manue Caronno MOUTOU, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral dénommée "S.E.L Caro-line MOUTOU", titulaire d'un office notarial sis à LES ABYMES (Guadeloupe), Immeu-ble Cali, Avenir du Morne Caruel, CRPCEN 97119, le 23 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimo nial portant adoption de la séparation de

Monsieur Laurent Dominique GIRDARY , Cadre , et Madame Maïté Mylène CAR-RIERE, Avocate en omission, demeurant ensemble à LAMENTIN (97129) 36 chemin

ensemble à LAMENTIN (97129) 36 chemin de ravine Houel.

Monsieur est né à POINTE-A-PITRE (97110) le 2 août 1984,

Madame est née à SAINT-CLAUDE (97120) le 11 janvier 1985.

Mariés à la mairie de PETIT-CANAL (97131) le 26 mai 2018 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'ob-

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française.

Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente inser-tion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le notaire.

DIVERS

FC07324

INVENTAIRE DANS LE CADRE D'UNE ACCEPTATION SUCCESSION A **CONCURRENCE DE** L'ACTIF NET

Par inventaire en date du 19 février 2024 faite au greffe du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE sous le n° RG 24/00018 et n° de succession : 179711114000068.

1/9/11114000068.

Monsieur Didier Paul RAMIER, né à POINTE-A-PITRE (97110) le 26 janvier 1967, responsable écologie hospitalière, demeurant à AULNAY-SOUS-BOIS (93600), 35 rue du Moulin à Vent.

Agissant en sa qualité d'héritier en vertu de la loi,

A procédé à l'inventaire de l'ensemble A procédé à l'inventaire de l'ensemble de la succession dans le cadre de son acceptation à concurrence de l'actif net la succession de son père Monsieur Eleodore Pierre RAMIER, né à SAINT-FRANCOIS (97118), le 30 décembre 1933, demeurant à LE MOULE (97160) EHPAD Soleyanou Route de Gardel, Sainte-Marie d'Arles, en son vivant retraité, décédé à LE MOULE (97160) (FRANCE), le 25 août 2022.

Le déclarant a élu domicile en l'étude de Maître Gladys ADOLPH, notaire à PARIS (75007), 19 rue Cognacq Jay, référence CRPCEN: 75074.

FCI01631

SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A **LOYER MODERE DE LA GUADELOUPE**

SIKOA au capital de 16 732 202,40 euros Siège social : Résidence Vatable Bâtiment E - 6ème étage — BP 446 97164 Pointe-à-Pitre Cedex RCS PAP B 303 121 255

AVIS DE CONVOCATON A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Dans le cadre de la régularisation de son extrait k'bis et, conformément aux résolutions prises lors du conseil d'administration du 18 décembre 2023, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le Lundi 18 mars 2024 à 10H00 au siège de SIKOA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

I. CHANGEMENT DU MODE DE GES-TION ET SES CONSEQUENCES

- 1. Changement du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule de gestion par conseil d'administration
 - 2. Adoption des nouveaux statuts
 - 3. Nomination des administrateurs

II. MODIFICATION DU CAPITAL SO-CIAL

- 1. Prise d'acte augmentation de capital en date du 09/12/2019
- 2. Prise d'acte augmentation de capital en date du 14/12/2020
- 3. Prise d'acte augmentation de capital en date du 19/12/2022
- 4. Prise d'acte augmentation de capital en date du 18/12/2023

III. POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSE-MENT DES FORMALITES

Modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale Mixte:

Les convocations ont été postées par lettre simple en date du 04 mars 2024 soit plus de quinze (15) jours avant l'assemblée. Le présent avis n'est qu'un complément d'information.

- A défaut d'assister personnellement. les actionnaires peuvent, soit:
- Remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint;
- Adresser à la société une procuration sans indication de mandataire:
- Utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance qui sera remis ou adressé par courrier électronique le cas échéant à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique à la société au plus tard six (6) jours avantia date de l'as-

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires, complétés et signés, parvenus au siège social trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée

Le Président, Thierry ROMANOS

RECTIFICATIF

FC07323

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce FC7276 parue dans le nº 1007 du PROBANT le 24/11/2023, il fallait lire:

" Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège la SCP SZWARC-BARTPROTO rue du Chemin Neuf 97110 POINTE A PITRE où domicile a été élu à cet effet.

Une annonce

légale à

publier en

Guadeloupe?

Simple Facile

Paiement sécurisé

Votre attestation dans votre boîte mail

24 H / 24

7 Jours / 7

www.leprobant.fr

Le Probant N° 1022 Vendredi 8 mars 2024 Page 8